

Comité de pilotage du mardi 14 novembre 2023

COREPS Auvergne-Rhône-Alpes

I- Tour d'actualité

1- Assurance chômage

Valère Bertrand (SYNAVI) dit son organisation solidaire de l'accord de branche du 27 octobre, qui a été battu en brèche lors des négociations interprofessionnelles. L'impact sur les salariés sera important. Il tient à alerter sur la problématique de l'emploi, fortement précarisé par la multiplication des dispositifs sous forme d'appels à projets. Les charges de fonctionnement ne sont plus prises en compte dans les modes de financement actuels.

Antoine Galvani (CGT) revient sur l'accord qui a été signé en interpro : c'est un accord qui, sur l'ensemble des travailleurs, précarise (5 jours d'indemnités en moins pour tout le monde, dispositions repoussées en âge). La situation va devenir très compliquée pour les chômeurs au régime général et les intermittents. Le Medef a fait des propositions très provocatrices, la majorité des syndicats pensaient qu'il n'y aurait pas d'accord. Cet accord a été signé par surprise, et valide une baisse de droits pour tout le monde. Il ne prend pas en compte l'accord du 27 octobre avec les améliorations structurelles qui avaient portées avec la FESAC notamment. Budgétairement, cela ne rime à rien. La mobilisation continue donc, des occupations sont en cours. La CGT a proposé la semaine précédente un texte commun de déclaration de soutien à l'accord : SYNAVI, SCC, Thémaa et le regroupement des compagnies de danse ont signé, ainsi que SUD, la CGT et FO. Il est nécessaire d'aller chercher le gouvernement pour que le dialogue social ne soit pas piétiné et avec lui l'accord du 27 octobre. La CGT demande aux autres organisations d'employeurs présentes autour de la table si elles souhaitent se mobiliser à leurs côtés.

Claire Hébert (Les Forces musicales) explique qu'il y a eu un important travail de négociation au niveau national pour aboutir à cet accord du 27 octobre. Cet accord prenait en compte des équilibres financiers qui apportaient des vrais plus. La FESAC est soulagée de voir que les annexes 8 et 10 restent intouchées ; mais elle fera valoir en interpro et au niveau du gouvernement son attachement à l'accord du 27 octobre.

Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC) explique que le SYNDEAC rejoint cette ligne.

Laurent Van Kote (CFDT) explique que la Fédération F3C a signé les accords du 27 octobre mais la confédération a signé l'accord interprofessionnel.

2- Demande de chiffres concernant les appels à projets portés par la Région

Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC) souhaiterait avoir un document écrit concernant le bilan financier des appels à projet Culture en territoires. Le budget était de 2,5 millions et seulement 800.000 euros ont été dépensés. Le COREPS demande des chiffres depuis longtemps, ils permettront de travailler plus sereinement, à partir d'éléments concrets.

Valère Bertrand (SYNAVI) prend ensuite la parole. Suite aux explications le matin en plénière de la vice-présidente, il interpelle sur le fait que l'enveloppe prévue n'a pas été consommée alors que des projets, qui étaient éligibles, n'ont pas été financés à hauteur de la demande. Il demande ensuite si beaucoup de projets ont été passés de dispositifs culture en territoire ou scènes en territoires au fonds Festivals.

François Pouzadoux (Région AURA) répond que le bilan sera fourni en fin d'année une fois que les aides à l'investissement auront été votées en Commission Permanente. Etaient prévus 2 millions sur le fonctionnement et 0,5 million sur l'investissement. Concernant les festivals, le bilan sera fait une fois l'année terminée. Au total ont été ajoutés 800.000 € sur cultures en territoires et 2 millions de plus sur le fonds festivals. Dès les premiers dossiers, les services ont vu que l'enveloppe de l'appel à projets était surévaluée. Plus de 50% des dossiers ne rentraient pas dans les critères, principalement parce que le règlement n'avait pas été lu. Beaucoup de festivals avaient par ailleurs déposé sur cet AAP. Ceux-ci n'ont pas forcément été rebalancés sur dispositif festivals, en raison de calendriers différents.

Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC) considère que sur cet appel à projet, le problème de la temporalité est central et à revoir. Il pose également selon elle la question de la nature des porteurs de projets : compagnies, collectivités non porteuses d'une licence en étaient exclues. Alors que le COREPS a eu deux réunions avec la Région où ces problèmes avaient été identifiés. Il faut travailler ensemble. Cet appel à projet est révélateur de ce manque d'écoute.

François Pouzadoux (Région AURA) précise qu'un bilan doit être dressé lendemain sur ces appels à projets. Concernant les enveloppes attribuées, les instructeurs n'ont pas été au maximum des demandes en effet. Des discussions ont eu lieu autour des dépenses éligibles, il a fallu retravailler les choses. La Région avait inclus les charges d'ingénierie dans les charges éligibles. Mais parfois le budget atteignait 80% de charges d'ingénierie, ce qui est trop important. Des ajustements sont nécessaires.

Valère Bertrand (SYNAVI) ajoute, concernant les critères évaluation de ce dispositif, que le SYNAVI serait attaché à avoir des éléments de ce qui est de la part d'institutions métropolitaines qui vont faire des actions et de ce qui émane des territoires ruraux dans le cadre de Scènes en territoires.

Cette demande est soutenue par **François Descoeur, de l'AMRF**.

François Pouzadoux (Région AURA) répond que la majorité des demandes émane des territoires ruraux.

Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC) demande à avoir aussi la taille des EPCI.

Sylviane Chêne (Villes de France) suggère qu'une cartographie soit réalisée.

François Pouzadoux (Région AURA) répond que cela est facile à partir de la localisation des porteurs de projet mais que cela ne rendra pas compte des projets en itinérance.

Sylviane Chêne (Villes de France) ajoute, sur le sujet de l'itinérance, que celle-ci a un coût. Des aides spécifiques à l'itinérance avaient été évoquées, avec des aides à l'investissement pour du matériel. C'est un sujet important.

Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC) demande à ce propos ce qu'il en est des aides à l'investissement.

François Pouzadoux (Région AURA) répond que les dossiers d'investissement seront passés en commission en décembre.

Ludivine Ducrot (SMA) demande si la Région a toujours la volonté d'être en concertation avec le comité de pilotage et le GT Politiques publiques en 2024. Et notamment pour discuter la 2^e version des appels à projet.

François Pouzadoux (Région AURA) explique qu'il n'y a pas d'opposition. Cela dépendra de la temporalité, si les changements nécessitent une modification du règlement intérieur. Cela pourrait se faire en groupe de travail restreint.

3- Question à propos de la restructuration des services de la DRAC

Ubavka Zaric (DRAC AURA) explique que le DRAC a eu la volonté de fusionner le pôle création industries culturelles avec le pôle transmission et territoire. Le recrutement a eu lieu : au 1^{er} janvier, Jacqueline Broll deviendra directrice du grand Pôle (qui intègre conseillers et gestionnaires). Le pôle Patrimoine et architecture reste à part. D'autres régions ont déjà fusionné ces pôles : l'objectif est d'aller vers plus de transversalité et de réduire le nombre de guichets pour les usagers.

4- Question concernant le fonctionnement des services à la Région

François Pouzadoux (Région) revient sur l'organisation des services de la Région. Il y a deux services principaux qui prennent en charge le spectacle vivant.

- le service Public et territoire : Lionel Chalaye, qui le dirige, pourrait transmettre un organigramme du service. Le service est au complet : il y a plusieurs chargés de mission au sein des services instructeurs. Sandrine Ammenouche a quitté la région, elle a été remplacée.

- le service Spectacle Vivant dirigé par Mila Konjikovic. Avec François Pouzadoux comme responsable d'unité. Il y a 2 chargées de mission et 2 assistantes qui sont passées instructrices et montées en compétence. Notamment celle de Clermont qui a pris une grosse part sur les Festivals. Sur les 3 chargées de mission manquantes, l'une est partie à la retraite au 1^{er} janvier 2024 (mais en raison d'arriérés de congés, elle ne pourra être remplacée qu'à son départ effectif), Claire Fillot a quitté le service et Christine Azoulay a été recrutée. Elodie Garnier est en arrêt maladie jusqu'au 1^{er} décembre. Deux personnes sont arrivées en renfort au printemps pour compenser les absences : Clément (musiques actuelles) et Julia Lopez (danse et cirque). Tant que les effectifs ne sont pas stabilisés, le suivi des lieux peut être compliqué. En attendant, soit Mila Konjikovic, soit François Pouzadoux prennent en charge leur suivi.

5- Demande d'informations sur le projet de plateforme EAC

Ubavka Zaric (DRAC) explique que depuis plusieurs années, la DRAC et la Région portent un projet de plateforme numérique pour relier les acteurs de l'EAC. Le dispositif a été présenté il y a quelques mois. Il doit servir à différents types d'acteurs dans un objectif de coopération, et de meilleur service rendu aux usagers. Il serait pertinent que les personnes en charge de cette plateforme à la DRAC et à la Région puissent venir présenter la plate-forme au COREPS.

Marjorie Glas (COREPS) ajoute qu'un recrutement est en cours à Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant pour la coordination de la plateforme.

Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC) recontextualise la raison pour laquelle elle a demandé à ce que ce soit mis à l'ordre du jour. Elle a appris l'existence de cette plateforme au CA de l'agence AURA SV. Il s'agit d'un investissement très important, qui pose des questions sur l'orientations des politiques publiques. Il est important que les membres du COREPS soient au courant. C'est la responsabilité des institutions de nous dire ce qu'il en est.

Ubavka Zaric (DRAC) précise que ce projet de plateforme date de plusieurs années, bien avant l'existence du COREPS. Il n'y a pas de volonté de cacher quoi que ce soit. La fusion des pôles répond aussi à des besoins transversaux. Elle a cité le pôle patrimoine et architecture, également concerné par le projet de plateforme. Les PCT avaient aussi été évoqués avec Jacqueline Broll.

Ludivine Ducrot (SMA) considère que présenter le volet technique est une chose, mais il faudrait aussi le présenter sur son volet stratégique. Sinon, le risque est que les débats se cristallisent sur cette plateforme dont le coût annoncé est de 1 million d'euros en plus de la création d'un poste. En ce moment, les tensions sont fortes sur les acteurs. Ce sont certes des financements qui viennent d'un contrat de plan Etat / Région, mais quand on milite pour des fonds d'investissement, on n'obtient aucune réponse. Avec la plateforme, on se dit qu'il y a

de l'argent quand même. Cette plateforme est très intéressante, mais il est nécessaire de la porter politiquement auprès du COREPS.

Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC) ajoute que beaucoup de compagnies sont en train de mourir. Dans ce contexte, mieux vaut désamorcer les choses en amont. Idem sur les PCT. Si on n'en parle pas en COREPS, c'est problématique. La concertation commence par de l'information.

Ubavka Zaric (DRAC) explique qu'il y a eu beaucoup de craintes sur la fusion, et la disparition de l'approche « création ». En réalité, l'action culturelle ne peut pas être évacuée de la création, d'où l'intérêt de la restructuration.

Marjorie Glas (COREPS) précise que le prochain comité de pilotage aura lieu en février. Souhaitez-vous un COFIL spécifique avant sur les PCT, les CTEAC et la plateforme ?

Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC) est d'avis qu'il ne faut pas attendre et répondre aux inquiétudes.

Claire Hébert (les forces musicales) dit entendre des acronymes partout sans toujours savoir de quoi il s'agit. Il faut communiquer largement, au-delà du COREPS.

Marjorie Glas propose d'inviter toutes les organisations membres du COREPS. Elle préparera les interventions en amont avec la DRAC et la Région et sollicitera le COFIL pour valider l'ordre du jour. Elle verra si ce temps d'information peut être enregistré pour une diffusion en replay.

II- Question de la poursuite des GT

Il est décidé que le fonctionnement actuel des GT convient pour le moment. On reste donc sur le statu quo.

III- Point sur l'expérimentation

Marjorie Glas redonne les contours de l'expérimentation, menée en co-construction avec la DRAC, avec des collectivités volontaires (la liste est en annexe du présent document). Sera posée la question de la gouvernance de ces expérimentations et de la place du COREPS.

Ubavka Zaric (DRAC) rappelle que plusieurs membres du Comité de pilotage ont assisté à ces réunions de présentation du dispositif et de son périmètre. La 2^e réunion s'est arrêtée à l'intérêt porté par certaines collectivités à l'expérimentation. L'échelon départemental paraît intéressant, il faudra passer au tamis des idées, se poser la question de l'objectif, vers quoi on a envie d'aller, comment va-t-on évaluer. Il y a un gros travail en cours, il faut se concentrer sur des territoires qui ont envie de l'expérimenter. La question du choix n'est pas tranchée. Il faudra arriver à concilier/rendre des choses complémentaires même si les objectifs ne sont pas les mêmes. L'objectif est cependant bien de défendre l'emploi artistique. La DRAC a fait une demande de crédits à la DGCA pour cette

expérimentation mais n'a pas eu de retours pour le moment. L'administration centrale est très sensible à ce dossier.

Sylviane Chêne (villes de France) précise que sa ville s'était positionnée dans le cadre de la refonte de sa politique culturelle mais elle a peur qu'il n'y ait trop de nouvelles choses qui arrivent en 2024.

Ludivine Ducrot (SMA) demande s'il est clair pour les collectivités qui souhaitent s'engager qu'elles vont devoir trouver des fonds pour le faire ?

Ubavka Zaric (DRAC) répond que la politique culturelle s'est toujours construite en lien avec les collectivités territoriales dans une logique de coopération. Les collectivités qui seraient engagées contribueraient aussi, avec leurs moyens propres (ex : mise à disposition d'un hébergement par une commune...)

Claire Hébert (Les forces musicales) s'interroge sur l'articulation de cette expérimentation avec le plan « mieux produire mieux diffuser » doté de 9 millions euros sur le projet de loi de finances. Un CNPS devra statuer sur la déclinaison des concertations en DRAC. Mais il y a un flou sur cet esprit de coopération, de mutualisation. Y'a-t-il un lien entre l'expérimentation et ce mandat donné dans chaque région ? Il est nécessaire d'articuler les choses.

Valère Bertrand (SYNAVI) revient sur la temporalité de l'expérimentation. Quand commence-t-elle ? Quelle sera la place du COREPS dans l'expérimentation (le COREPS sera-t-il informé, concerté, validera-t-il ?) ? Et celle de la Région (elle dit être observatrice, mais encore ?) ? Il alerte enfin sur la nécessité de ne pas mettre en place un tamis identique d'évaluation pour les trois différentes expérimentations.

François Descoeur (AMRF), lui, met en garde par rapport aux territoires ruraux : comment déléguer la compétence totale à un département ?

Ubavka Zaric (DRAC) répond que nombre des questions qui sont posées dépendent de la co-construction et peuvent être renvoyées à l'assemblée. Le travail doit être collectif. Le grand sujet est celui de la méthodologie de travail. Comment avancer de manière opérationnelle. Concernant les départements, il s'agit de les embarquer dans le travail avec les collectivités. Puis de croiser avec les réseaux existants. S'agissant enfin du plan « Mieux produire mieux diffuser », il rencontre le contenu des préconisations. Beaucoup de choses sont communes. L'expérimentation en fait donc partie.

Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC) demande si un lien sera fait entre l'expérimentation et les PCT ?

Ubavka Zaric (DRAC) répond que les PCT arrivent sur des territoires où les CTEAC existent depuis longtemps.

Antonia Vitti (CGT) rappelle que l'objectif qui ressort des préconisations est l'emploi artistique. Les contrats de résonance, le plan Mieux produire mieux diffuser, etc. posent la question de qui a la compétence pour le faire ?

Marjorie Glas (COREPS) répond que la question de la gouvernance a été discutée au sein du GT politiques publiques qui pourrait désigner des représentants employeurs et salariés qui suivraient l'expérimentation sur un territoire donné et rendraient des comptes ensuite au groupe de travail. La gouvernance sera elle aussi en expérimentation.

Ubavka Zaric (DRAC) ajoute que pour certains territoires, on ne peut pas s'appuyer sur l'existant. Il faudra inventer d'autres formes de gouvernance.

Ludivine Ducrot (SMA) s'interroge sur la ressource humaine pour gérer l'expérimentation. On va vers de l'opérationnel. Il va falloir répondre à cette question. Il faut une personne qui ait une vision globale et on a besoin d'une méthodologie, de modes d'animation. Cela est fait par Marjorie mais il va être nécessaire de renforcer les choses pour la mise en travail.

François Pouzadoux (Région) répond concernant la Région. Sur le financement, il n'est pas prévu que la Région mette des crédits supplémentaires. Si l'expérimentation rentre dans un dispositif existant ou à venir, la Région sera dans le financement.

IV- Mobilisation des élus

Ce point est reporté au comité de pilotage de février 2024

V- Intégration du SAMUP, du SYNPASE et de la FNCOF au COREPS AURA

Le SYNPASE est membre de droit car représentatif. Le Comité de pilotage n'a donc pas à statuer sur son intégration au COREPS qui est automatique.

Antoine Galvani (CGT) explique que la CGT s'oppose à l'entrée du SAMUP dans le COREPS pour deux raisons. Sa qualité de syndicat a été déniée par un [arrêt de la Cour de Cassation](#). Et il n'a pas de représentation ou d'activité significative dans la région.

Laurent Van Kote (CFDT) défend la même position pour la CFDT.

Antoine Galvani (CGT) dit par ailleurs tout l'intérêt qu'il y a à intégrer la FNCOF, employeur important dans le secteur.

François Pouzadoux (Région) ajoute qu'il permet une logique de territoire intéressante.

L'intégration de la FNCOF est acceptée à l'unanimité. Celle du SAMUP est rejetée à l'unanimité.